

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

Présents: M. Albert MAMY, Maire, Mmes Rose-Marie FABRE, Marie-Lise HOUSSEAU, Lisette GRANDAZZI, Isabelle LASNE, Anne-Marie LUCENA, Caroline MARCHAND, Myriam MAURICE, Myriam MORETTI, Magali PERRIN, Nelly RAMIERE, Josette SALLES, MM. Edmond BERGE, Gérard de LEOTOING, Marc DURAND, Philippe DUSSEL, René ESCUDIER, Didier GLEIZES, François MARCOU, Michel PIERSON, Thierry POUVREAU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

Mme Myriam MAURICE a été élue secrétaire.

**

1) Election des 8 membres élus pour le CA du CCAS- D2014-036

VU la délibération du conseil d'administration en date du 7 avril 2008 décidant de fixer à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui se compose, outre le Maire qui est Président de droit, de 8 membres élus par le Conseil Municipal et de 8 autres membres nommés par le Maire parmi les personnes s'occupant d'œuvres ou d'activités sociales dans la commune.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret :

- SALLES Josette
- MAURICE Myriam
- MARCHAND Caroline
- LASNE Isabelle
- SOULARD André
- FABRE Rose
- BERGÉ Edmond
- MARCOU François

ont été élus à l'unanimité.

2) Désignation de 2 délégués au Syndicat des Eaux - D2014-037

Monsieur le Maire annonce que conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire.

Il demande donc au Conseil d'élire deux délégués titulaires auprès de ce syndicat.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret

- René ESCUDIER
- Thierry POUVREAU

ayant obtenu la majorité absolue ont été élus comme délégués titulaires pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire.

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

3) Désignation de 2 délégués au SDET- D2014-038

Monsieur le Maire annonce que conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn.

Il demande donc au Conseil d'élire deux délégués auprès de ce syndicat.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret

- **René ESCUDIER**

- **Thierry SEMAT**

ayant obtenu la majorité absolue ont été élus pour représenter la Commune au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn.

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

4) Désignation de 2 délégués au Parc Naturel Régional du Ht Languedoc- D2014-039

Monsieur le Maire annonce que conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Il demande donc au Conseil d'élire deux délégués titulaires auprès de ce syndicat.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret

-**Gérard de LÉOTOING**

-**Nelly RAMIÈRE**

ayant obtenu la majorité absolue ont été élus comme délégués titulaires pour représenter la Commune au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

5) Désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants Syndicat Intercommunal Aménagement Hydraulique du SOR- D2014-040

Monsieur le Maire annonce que conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée du Sor.

Il demande donc au Conseil d'élire deux délégués titulaires de deux délégués suppléants auprès de ce syndicat.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret

-**SOULARD André**

-**PERRIN Magali**

ayant obtenu la majorité absolue ont été élus comme **délégués titulaires et**

-**DURAND Marc**

-**BERGÉ Edmond**

comme **délégués suppléants**

pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée du Sor.

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

6) Désignation de 2 délégués au Syndicat aérodrome Castres Mazamet- D2014-041

Monsieur le Maire annonce que conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Mixte de création de l'aérodrome de Castres/Mazamet.

Il demande donc au Conseil d'élire deux délégués titulaires auprès de ce syndicat.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret

-RAMIÈRE Nelly

-MAURICE Myriam

ayant obtenu la majorité absolue ont été élus comme **délégués titulaires** pour représenter la Commune au Syndicat Mixte de création de l'aérodrome de Castres/Mazamet.

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

7) Désignation d'un délégué au CNAS - D2014-042

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 septembre 2004, le Conseil a décidé l'adhésion au CNAS pour le personnel communal.

Il indique qu'il convient, conformément aux articles L5211-6 et 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter la commune.

Il demande donc au Conseil d'élire un délégué auprès du CNAS.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret, **André SOULARD** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire pour représenter la Commune au Comité National.

Il a déclaré accepter son mandat.

8) Désignation d'1 délégué en charge questions de défense - D2014-043

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale indiquant qu'à la demande du secrétaire d'Etat à la Défense, il convient de désigner un conseiller municipal chargé des questions de Défense.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de désigner **Myriam MORETTI** pour exercer cette fonction.

9) Désignation d'1 délégué titulaire et 1 suppléant SIPOM- D2014-044

Monsieur le Maire annonce que conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères (SIPOM).

Il demande donc au Conseil d'élire deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) auprès de ce syndicat.

Après avoir procédé à l'élection au vote secret

- **ESCUDIER René (délégué titulaire)**

- **DURAND Marc (délégué suppléant)**

ayant obtenu la majorité absolue ont été élus comme délégués titulaire et suppléant pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères (SIPOM).

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

10) Désignation d'1 représentant à l'association Saint Jacques de Compostelle - D2014-045

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner

- **Gérard de LÉOTOING,**

pour représenter la commune au sein de l'association de coopération interrégionale « les chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

11) Désignation d'1 délégué pour l'asso foncière de remembrement - D2014-046

VU l'arrêté de Mme la Préfète du Tarn en date du 6 janvier 2011 nommant les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Sorèze pour une durée de 6 ans.

CONSIDÉRANT que sont membres de droit du bureau de l'Association Foncière de Remembrement, le maire de la Commune ou un conseiller municipal désigné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **De désigner Magali PERRIN, pour représenter la Commune au bureau de l'Association Foncière de Remembrement.**

12) Modification du tableau des effectifs année 2014 - D2014-047

Vu les avancements de grade au titre de l'année 2014,

Considérant qu'il convient de modifier en conséquence, le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

Tableau des effectifs de la commune de Sorèze

<u>Grades ou emplois</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif budgétaire</u>	<u>Effectif pourvu</u>	<u>Dont : temps non complet</u>
<u>Secteur administratif</u>				
Attaché Principal	A	1	1	
Rédacteur Principal	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2	
<u>Secteur technique</u>				
Agent de maîtrise	C	2	2	
Adj technique principal de 1ère classe	C	3	3	
Adj technique 1ère classe	C	2	2	2
Adjoint technique de 2ème classe	C	10	10	6
<u>Secteur animation</u>				
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	2	2	2
<u>Secteur social</u>				
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	1	
ATSEM principal de 2ème classe	C	2	2	
ATSEM de 1ère classe	C	1	1	
<u>Police Municipale</u>				
Brigadier de Police Municipale	C	1	1	
TOTAL		28	28	10

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures trente.

Le Maire

Albert MAMY

